

Mise à jour du syllabus LITTÉRATURE FRANÇAISE II 2023/24

Hier, 13 avril 2024, lors de ma présentation des poèmes choisis à traiter en classe, j'ai envisagé des changements au Syllabus. Cependant, j'ai bien réfléchi et je n'irai enlever rien de ce que j'avais préalablement prévu. Ce n'est pas professionnel ni respectueux des ceux.lles qui ne viennent pas au cours et de ceux.lles qui, peut-être, ont déjà entamé la lecture. Or, ce que je peux faire c'est ajouter des formes narratives courtes : de cette façon vous pourriez rencontrer des récits que l'on traite très rarement en un genre encore moins considéré mais important (le récit fantastique). Parmi cette longue liste il faut **choisir 1** roman ou conte ou récit.

En revanche, pour ce qui concerne les poèmes : je vais procéder à une analyse linéaire en classe de 3 poèmes pour chaque auteur indiqué. Comme je l'ai précisé lors des premiers cours, vous **ajouterez 2 poésies** des mêmes auteurs. À l'examen je poserai des questions plutôt de contenu des poèmes étudiés ensemble, et des questions plus approfondies des poèmes que vous avez choisis.

En résumé :

- Zola, *Les soirées de Médan* reste obligatoire, lecture intégrale
- Balzac, *Les Chouans* était obligatoire > je le déplace dans le choix de romans, c'est le seul changement que je vais apporter au syllabus originel.

J'ajoute pour vos choix :

- Jules Verne, *Les cinq cents millions de la Béguine* (1879) ; *Paris au XX^e siècle* (refusé dans les années '60, il a paru posthume en 1994)
- Balzac, *Les contes drolatiques* (1832-1837) : 3 volumes/dixains : choisissez 3 contes ; *Le chef d'œuvre inconnu* (1831)
- Hugo, *Le dernier jour d'un condamné* (1829)
- Dujardin, *Les lauriers sont coupés* (1888)
- Maupassant, *Les récits fantastiques* : choisissez 3 récits

En vous souhaitant un bon travail,

Dott.ssa Pamela Puntel